



**HAL**  
open science

# Le docteur Foville fils (1831-1887), un technicien de la sécurité sociale en Seine-Inférieure, de la "médecine mentale" à l'inspection générale de l'Assistance Publique

Frédéric Carbonel

## ► To cite this version:

Frédéric Carbonel. Le docteur Foville fils (1831-1887), un technicien de la sécurité sociale en Seine-Inférieure, de la "médecine mentale" à l'inspection générale de l'Assistance Publique. Les acteurs normands de la protection sociale, Apr 2009, France. pp.122. hal-00511494

**HAL Id: hal-00511494**

**<https://hal.science/hal-00511494>**

Submitted on 25 Aug 2010

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le docteur Foville fils (1831-1887), un technicien de la sécurité sociale en Seine-Inférieure de la médecine mentale à l'inspection générale de l'Assistance Publique.

Doctor Foville the son (1831-1887), social security expert in Seine-Inférieure from mental illness medicine to National Assistance general inspectorship.

Frédéric Carbonel

En 1872, la direction médicale et administrative de l'asile pour hommes aliénés de la Seine-Inférieure, la colonie agricole des Quatre-Mares, était devenue vacante. Le docteur Foville fils, obtenait ce poste<sup>1</sup>. Foville fils « retournait ainsi sur le théâtre de ses débuts, dans la ville où son père avait commencé ». En effet Achille Foville fils était né le 25 mars 1831 à l'asile départemental pour aliénés Saint-Yon de Rouen alors que son père en était le médecin en chef<sup>2</sup>. Il décéda à Paris le 15 décembre 1887. Il consacra la majeure partie de sa vie aux questions de pathologie mentale ainsi qu'à l'amélioration matérielle des asiles pour aliénés de la Seine-Inférieure<sup>3</sup>. Il occupera aussi une place de premier plan parmi les médecins aliénistes et les médecins légistes de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>4</sup>. Nous pouvons rattacher le parcours de ce médecin à la question des processus d'étatisation des politiques sociales au coeur de territoires et de populations à risque ainsi qu'au problème de la diffusion des politiques et des techniques de « sécurité sociale », associant la question de la médecine mentale à celle du contrôle social, avec ses réseaux réformateurs comme pour le docteur Giraud, futur médecin-directeur de l'asile Saint-Yon de Rouen. Pour cette problématique nous renvoyons à l'ouvrage de Foucault, *Sécurité, Territoire et Population*, qui réunit ses cours au Collège de France en 1973-1974<sup>5</sup> ainsi qu'à l'article d'Althusser, « Idéologie et appareils idéologiques d'Etat. Notes pour une recherche » paru dans *La Pensée* en juin 1970<sup>6</sup>. Qui était Foville fils, ce savant de la médecine mentale<sup>7</sup> ? Pourquoi a-t-il pu être considéré comme un grand administrateur de l'Etat ? Nous tenterons de relier le parcours du docteur Foville fils à une histoire sociale et politique de la République, ses techniques et ses politiques de régulations, à travers le prisme de la Seine-Inférieure.

---

<sup>1</sup> Par arrêté du 15 octobre 1872 Centre Hospitalier du Rouvray (Seine-Maritime), Registre E de la commission de surveillance, séance du 4 novembre 1872.

<sup>2</sup>Voir carton B3 des Archives de l'Académie de Rouen: Liste des membres et correspondants. Les membres de l'Académie (1744-1956), Achille Foville Fils, 2 mai 1873.; Bibliothèque de l'Assistance Publique, Foville (A.-L. fils), *Notice sur les titres scientifiques et administratifs*, Paris, 1885, 23p.; Archives Nationales, dossier Légion d'honneur « Foville fils (Louis-François-Achille), né le 25/03/1831 » ( Cote: L0688018. certificateur: Antoine-Emile Blanche).

<sup>3</sup>A. Giraud, « Le docteur Achille Foville » dans *La Normandie Médicale*, 1888, n°1, p.8-9. ; J. Roger, *Les médecins normands du XII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècles: Biographie et bibliographie*, Rouen, t.1, p.351-358. et N. Oursel, *Nouvelle biographie Normande*, Rouen, Supplément, 1912, p.168.

<sup>4</sup>*Dictionnaire de biographie française*, Paris, 1933-1976, t.14, colonnes 892-893.

<sup>5</sup>M. Foucault, *Sécurité, Territoire et Population*, 435p.

<sup>6</sup> L. Althusser, « Idéologie et appareils idéologiques d'Etat. Notes pour une recherche » dans *La Pensée*, p. 3-38.

<sup>7</sup> R. Semelaigne, *Les pionniers de la psychiatrie française*, Paris, t.1, 1930-1932, « Foville (Achille-Louis) », p.182. et du même «A.-L. Foville», *Union Médicale*, 29 décembre 1887, p. 906.

## I-Le docteur Foville fils, savant de la médecine mentale: formation, spécialisations et réseaux.

### -Foville fils, sa formation.

Foville fils était un savant. Il avait commencé ses études classiques à Paris au Lycée Louis Le Grand. Puis il avait séjourné en Allemagne à Darmstadt 18 mois dans la famille d'un professeur ainsi qu'en Angleterre pendant 10 mois. Polyglote, il débutait sa carrière professionnelle comme surnuméraire aux contributions directes avant de passer 6 mois dans l'administration des eaux et forêts. Il décidait alors de passer ses études médicales. Il était reçu au concours de l'internat des hôpitaux en 1853. Il soutint sa thèse de doctorat en médecine le 31 décembre 1857<sup>8</sup>.

Reçu docteur, il écrivait au ministère de l'Intérieur pour entrer dans les asiles d'aliénés en qualité de médecin-adjoint. Il devint alors membre titulaire de la *Société Médico-Psychologique* de Paris le 30 mai 1859. Entre 1859 et 1866, le jeune aliéniste conquiert rapidement une grande notoriété en partie due au souvenir de son père. Après avoir songé à participer à la guerre d'Italie, il était nommé médecin-adjoint à l'asile des Quatre-Mares cette même année. Cette mutation fixait résolument sa carrière. Par la suite il était envoyé comme médecin en chef à l'asile de Maréville dans la Meurthe près Nancy. Il y était rattaché à la section des femmes aliénées. Il obtenait aussi la fonction de directeur-médecin à l'asile de Dôle en 1861 puis de Châlons-sur-Marne entre 1864 et 1865. Il s'y initiait aux pratiques administratives qui le rodèrent toute la suite de sa carrière. Celles-ci lui permirent d'obtenir le poste de médecin-adjoint de la Maison nationale de Charenton en 1866, la principale maison pour aliénés de Paris. Il y recevait le Prix Civrieux de l'*Académie de Médecine* pour un ouvrage sur la folie des grandeurs. A cette époque il publiait aussi une notice historique et bibliographique sur le Delirium Tremens, l'alcoolisme et la dipsomanie. Ces maladies touchaient surtout des aliénés avec des antécédents familiaux impulsifs et morbides. Nous y reviendrons. Il complétait ses travaux par des recherches cliniques et statistiques sur la transmission de l'épilepsie. Il vulgarisait aussi plusieurs mots de vocabulaire relatifs à la médecine mentale et à la psychiatrie tels que « Folie », « Folie à double forme », « Délire », « Convulsions », « Démence », « Dipsomanie », « Lypémanie », « Paralyse générale<sup>9</sup> », « idiotie et imbécillité », « hypocondrie » et « kleptomanie »<sup>10</sup>. En 1874 il était nommé médecin-directeur de la colonie agricole pour hommes aliénés des Quatre-Mares.

A la même époque Foville fils écrivait plusieurs notices scientifiques sur la paralysie générale, le système nerveux et la syphilis. Le docteur Foville fils distinguait quatre types de folie: les folies simples purement délirantes sans altérations anatomiques connues (la manie, la lypémanie, la folie à double forme, la folie instinctive, la folie épileptique, l'hystérie choréique et puerpérale); les folies avec lésions anatomiques spécifiques; les infirmités cérébrales et intellectuelles acquises; enfin, les infirmités cérébrales et intellectuelles congénitales.

Selon le docteur Foville fils les maladies mentales avaient toutes leur siège dans le cerveau. Les positions médicales de ce médecin étaient donc bien plus matérialistes que spiritualistes<sup>11</sup>. Le docteur Foville fils s'intéressait particulièrement à la folie instinctive des actes. Elle se caractérisait par la prédominance excessive du tempérament nerveux comme l'excentricité, l'irrégularité, l'immoralité, la domination des instincts impulsifs dont témoignaient le vagabondage, le vol, les excès sexuels, le dévergondage, les attitudes meurtrières, incendiaires et suicidaires. La spécificité

---

<sup>8</sup>Foville A.-L. fils, *Considérations physiologiques sur l'accès d'épilepsie*, thèse Paris, 1857.

<sup>9</sup>Voir aussi Foville A.-L. fils, *Des relations entre les troubles de la motilité dans la paralysie générale et les lésions de la couche corticale des circonvolutions fronto-pariétales*, Paris, 1877.

<sup>10</sup>Voir *Nouveau Dictionnaire de médecine et de chirurgie pratiques* A.-L. Foville, « Folie à double forme », t.15, 1872, p.321-351., « Délire », t.11, 1869, p.1-55., « Folie », t.15, 1872, p.208-349., « Idiotie et imbécillité », t.18, 1874, « Hypocondrie », t.18, 1874, p.151-175., « Kleptomanie », t.19, 1874, p.701-703., « Lypémanie », t.21, 1875, p.105-131.

<sup>11</sup>« Nomenclature et classification des maladies mentales » dans *Annales Médico-Psychologiques*, t.VII, 1872, p.3.

des délires des aliénés aux Quatre-Mares attirait alors son attention lors de sa prise de fonction notamment ceux des « aliénés voyageurs ou migrants » : ces « aliénés » effectuaient des pérégrinations plus ou moins lointaines<sup>12</sup>. Or le vagabondage demeurait un phénomène anti-social et criminogène. Selon Foville fils, l'aliéné sans demeure stable ne se sentait lié à aucun pouvoir territorial pourtant nécessaire à la vie en société<sup>13</sup>. Cependant le docteur Foville fils était favorable au maintien de la plupart des aliénés dans les familles. En effet il était contre l'emploi systématique des pratiques d'isolement et d'internement comme le *Restraint* (terme anglais qui signifiait séquestration et restriction des libertés individuelles). Il remarquait aussi que des visiteurs, peu au courant de ces questions, s'étonnaient « en voyant les malades vaquer paisiblement à des occupations diverses » à l'intérieur de la colonie agricole des Quatre-Mares car « beaucoup d'aliénés, agissant dans l'asile d'une manière relativement sensée, se livreraient, dès qu'ils seraient libres, à des actes inspirés par leur délire, et contraires à l'ordre social ». Le docteur Foville fils s'intéressait aussi à l'anthropologie, au crétinisme et au goître dont il avait essayé de déterminer les causes morales notamment dans les communes de l'agglomération rouennaise : Orival, Caudebec-les-Elbeuf, Sotteville-sous-le-val et Cléon. Il était aussi, selon ses collaborateurs, un savant brillant en matière de médecine légale notamment après avoir défini une catégorie supplémentaire de monomanie la « mégalomanie »<sup>14</sup>.

#### -Foville fils, spécialisations et réseaux.

Le docteur Foville fils était nommé vice-président de l'*Académie de Rouen* pour l'année 1877-1878 puis président pour l'année 1878-1879. Il y avait été élu en 1873. Il publiait dans sa revue de nombreuses communications voir *Précis analytique des travaux de l'Académie de Rouen* (Table des matières). Notamment son discours de réception sur « L'histoire des établissements d'aliénés de la Seine-Inférieure et des médecins qui les ont dirigés » (1874); « Le médecin et la folie dans le roman » (1875); « Goître et crétinisme » (1877); « Origine et cause de la peste » (1877); « Alcoolisme » (1878); « Le médecin de Shakespeare » (1879); « Recherches sur le cerveau des criminels » (1880).

Le docteur Foville fils était parmi ceux qui avaient été présents lors de la tenue au Havre le 13 juin 1877 de la première réunion de l'*Association des médecins de la Seine-Inférieure* avec le docteur Gibert du Havre. A cette époque un élément de la crise du système asilaire rouennais fut la défaite de la candidature de Foville fils à la première chaire des maladies mentales de la Faculté de médecine de Paris discutée en 1877. En effet en 1870, Georges Clémenceau (1841-1929) avait demandé la création d'une chaire spécialisée pour les aliénistes<sup>15</sup>. En 1877, Clémenceau, soutenu par Paul Bert et la gauche républicaine, réitérait son intervention à la chambre des députés pour l'attribution d'une chaire spécifique à la médecine mentale et l'allocation d'un budget affecté à une

---

<sup>12</sup>Foville A.-L. fils, *Les aliénés voyageurs ou migrants. Etude clinique sur certains cas de lypémanie* (Mémoire lu à la Société médico-psychologique le 26 avril 1875), Paris, 1875, 45p. et du même « Les aliénés voyageurs ou migrants » dans *Journal de l'aliénation mentale et de la médecine légale des aliénés*, 1, 14, p.5-45. Voir aussi Cl. Beaune, *Le vagabond et la machine: essai sur l'automatisme ambulatoire: médecine, technique et société en France, 1880-1910*, p.213.

<sup>13</sup>Voir Foville A.L. Fils, « Les aliénés migrants » dans *Annales Médico-Psychologiques*, 1895 et J. Donzelot, *La police des familles*, p.120.

<sup>14</sup> Voir F. Chauvaud, *Les experts du crime. La médecine légale en France au XIX<sup>e</sup> siècle*, p.128. et A.L. Foville, *Note sur la mégalomanie ou lypémanie partielle, avec prédominance du délire des grandeurs*, Paris, Imp. De l'Etoile, 1882, 11p.

<sup>15</sup>Voir les rapports de la chaire des maladies mentales de la Faculté de Médecine de Paris constitués en 1877 de 8 dossiers. Bibliothèque InterUniversitaire de Médecine: liste des manuscrits cote: ms2447 notamment le dossier de nomination de Benjamin Ball, daté du 22 mars 1877 et le rapport sur les titres honorifiques du docteur Foville fils constitué de 3 pièces (2 rapports manuscrits des 4 et 8 mars 1877 et 1 rapport imprimé: *Notice sur les titres honorifiques de M. le docteur Foville fils à la chaire de clinique des maladies mentales de la Faculté de médecine de Paris*, Paris, Imp. Martinet, 1877, 27p.).

« chaire d'aliénation mentale et du système nerveux ». Cette chaire était définitivement créée en 1878 puis officialisée le 8 octobre 1879<sup>16</sup>. En vue de son ouverture le Recteur de l'Université de Paris avait invité par lettre datée du 24 février 1877 le doyen de la faculté à réunir les professeurs en assemblée pour définir les mérites de chacun des futurs candidats et les consulter. Les professeurs de la Faculté de médecine de Paris s'étaient réunis le 22 mars 1877 pour traiter ce sujet. Les quatre candidats étaient Achille Foville (rapporteur Lasègue), Félix Voisin (1829-1898) (rapporteur Chauffard), Benjamin Ball (1833-1893) (rapporteur Charcot) et Valentin Magnan (1835-1916) (rapporteur Hardy).

Lors d'une séance annuelle de l'*Association des médecins de la Seine-Inférieure*, tenue le 13 juin 1877, les médecins de la Seine-Inférieure dont le docteur Gibert du Havre s'étaient retrouvés avec Foville fils. Le professeur Lasègue, l'ami des aliénistes rouennais, soutenait la candidature de Foville fils. Mais si Foville fils était l'ancien lauréat de l'Assistance Publique et de l'*Académie de médecine de Paris*, il était surtout le candidat du corps médical de la Seine-Inférieure. Or Foville fils se présentait contre trois candidats visiblement mieux entourés et tous parisiens. N'obtenant que 13 voix sur 29 au troisième tour de scrutin, il arriva à la quatrième place sur la liste des candidats retenus par les professeurs. C'était un échec pour les réseaux médicaux rouennais. Il allait obscurcir en partie la longue carrière du docteur Foville fils car il fut éliminé dès le premier tour de la compétition. Au second tour de scrutin, Charcot emportait la main en démontrant les qualités et les valeurs du candidat choisi par les professeurs à savoir Benjamin Ball qui n'était pas aliéniste. Pourtant Foville fils était le seul candidat des asiles pour aliénés provinciaux sur la liste des postulants retenus par la Faculté de médecine de Paris.

## II-Le docteur Foville fils, administrateur de l'Etat: de l'asile public pour aliénés des Quatre-Mares à l'inspection générale de l'Assistance Publique.

### -Foville fils, administrateur de la colonie agricole pour aliénés des Quatre-Mares.

A partir de 1874 Foville fils entreprit la restructuration économique et géographique des asiles de la Seine-Inférieure. En 1874 la colonie agricole des Quatre-Mares avait une dette farouche de 105000 francs<sup>17</sup>. Elle symbolisait la crise du système asilaire rouennais. En effet la colonie pour hommes aliénés n'était pas devenue depuis son ouverture un « phalanstère rural » rentable et efficace malgré l'idéologie saint-Simonienne qui continuait d'inspirer ses organisateurs<sup>18</sup>. Cette première vision irréaliste avait bien été décrite non sans une certaine ironie par le *Nouvelliste de Rouen* en 1874. Il existait toujours une hiérarchisation des positions à l'intérieur de l'établissement en fonction des revenus. Les aliénés riches avaient alors un traitement bien privilégié. « L'asile fournit à l'aliéné riche des traitements, des conditions d'existence très différentes de celles qui sont réservées au fou dénué de ressources ». Le *Nouvelliste de Rouen* évoquait aussi la situation difficile dans plusieurs quartiers (agités, épileptiques, gâteux et paralytiques, malpropres). « Quand on pénètre dans l'asile des Quatre-Mares par un certain côté, on peut croire qu'on est entré dans une métairie, une exploitation agricole [...]. Nous sommes dans un « phalanstère rural », selon l'expression de monsieur Foville ». Cependant même des condamnés et les aliénés dangereux pouvaient être placés au sein de l'établissement selon l'article 6 du prospectus

---

<sup>16</sup> M. Caire, *Contribution à l'histoire de l'hôpital Sainte-Anne, Paris, des origines au début du XX<sup>e</sup> siècle*, thèse de médecine, Paris, 1981, « La chaire de clinique des maladies mentales », p.137-142.

<sup>17</sup> *Asiles Publics des aliénés du département de la Seine-Inférieure. Projets de travaux à exécuter dans ces asiles pour leur entier achèvement et pour l'organisation des services économiques communs*: Dr A.-L. Foville, directeur-médecin, *Rapport sur les travaux à exécuter à l'asile de Quatre-Mares*, Rouen, 1874, 73p

<sup>18</sup> M. Gauchet et G. Swain, *La pratique de l'esprit humain. L'institution asilaire et la révolution démocratique*, p.201-202. (note de bas de page 41).

de présentation de l'asile départemental<sup>19</sup>. La question du gardiennage était aussi soulevée car le personnel restait la plupart du temps non formé<sup>20</sup>. De plus le journaliste du *Nouvelliste de Rouen* remarquait que le taux de décès à l'intérieur de l'établissement était toujours très élevé, environ 10% en 1874.

A l'époque de la direction médicale et administrative de Foville fils la plupart des « aliénés travailleurs » aux Quatre-Mares étaient des misérables. Répartis en deux divisions et deux quartiers de la colonie agricole les aliénés travailleurs et tranquilles étaient 321, soit près de 43% des aliénés hommes. Les aliénés en simple traitement n'étaient plus que 47. Près de 39% des internés étaient dans l'incapacité quasi complète d'assurer une activité. A l'intérieur de la colonie agricole il y avait environ 605 aliénés hommes en 1872. Il y en aura 697 au départ de Foville fils en 1881. Or le bénéfice des aliénés au travail n'avait jamais rapporté grand chose à la colonie agricole des Quatre-Mares toujours restée déficitaire. Ces ressources n'assuraient pas non plus une grande sécurité publique malgré la valeur matérielle de la colonie. Les pensionnaires et convalescents, les plus fortunés, tenaient une place grandissante puisqu'ils étaient environ 139 soit 18,5% de la population masculine de la colonie en 1878<sup>21</sup>. Mais la proportion des aliénés indigents aux Quatre-Mares était la plus importante avec 81,5%. Les « aliénés dangereux », qui avaient commis des homicides, des tentatives de suicide ou d'évasion, occupaient alors 36 places. Ceux-là étaient mis à l'écart car ils constituaient un vrai péril pour le bon fonctionnement de l'établissement. En effet les places qui leur étaient affectées manquaient aux « aliénés tranquilles » alors que le docteur Foville fils attendait toujours une nouvelle distribution des locaux et l'augmentation conséquente du personnel de surveillance.

Dès le début de l'année 1874, afin d'améliorer la situation Foville fils présentait un projet d'unification des services économiques des asiles pour aliénés de la Seine-Inférieure dans un rapport envoyé au préfet de la Seine-Inférieure. Il concernait surtout l'approvisionnement en denrées alimentaires pour les aliénés des deux sexes. Pour Foville fils, les deux asiles de l'agglomération rouennaise (Saint-Yon et Quatre-Mares) devaient se prêter une assistance mutuelle pour la gestion des services généraux dans la perspective du déplacement définitif des dernières ouvrières aliénées du vieil asile Saint-Yon vers le nouveau. Le « vieux Saint-Yon », situé dans un faubourg populaire et industriel de Rouen, serait transféré près de la colonie agricole des Quatre-Mares entre Sotteville lès Rouen et Saint-Etienne du Rouvray dans la banlieue rouennaise, rive gauche de la Seine. Ainsi l'unification géographique des deux asiles départementaux sera effective en 1879.

Entre 1874 et 1878, l'alcoolisme expliquait pour partie les oscillations à la hausse de la population asilaire dans la colonie agricole des Quatre-Mares. Les *Précis de l'Académie de Rouen* pouvaient révéler en 1878: « quand aux cas de folie dus à l'alcoolisme qui varient de 20 à 30 sur 100 aliénés, monsieur de Foville pendant l'année 1877, a noté 48 aliénés sur 100 à l'asile de Quatre-Mares, dont les excès alcooliques avaient été, à un degré quelconque, un des facteurs de la maladie ». La revue insistait sur ce fléau pour éclairer ses lecteurs sur l'état des prisons et des asiles départementaux. Dans son *Mémoire sur les dangers de l'alcoolisme en Normandie*, Foville fils reprenait les conclusions apportés par l'inspecteur des asiles pour aliénés Lunier<sup>22</sup>. Foville fils, comme l'inspecteur Lunier, avait mis en relation la géographie de la carte des vins et de

---

<sup>19</sup>Dr Levasseur, « Les aliénés: l'asile de Quatre-Mares. Partie VII » dans *Le Nouvelliste de Rouen*, n°8, 8 janvier 1874. et « Les aliénés: l'asile de Quatre-Mares. Partie X » dans *Le Nouvelliste de Rouen*, n°30, 30 janvier 1874.

<sup>20</sup>Dr Levasseur, « Les aliénés: l'asile de Quatre-Mares. Partie VIII » dans *Le Nouvelliste de Rouen*, n°15, 15 janvier 1874.

<sup>21</sup>Dr Levasseur, « Les aliénés: l'asile de Quatre-Mares. Partie IX » dans *Le Nouvelliste de Rouen*, n°22, 22 janvier 1874.

<sup>22</sup>Dr Lunier, « De la production et de la consommation des boissons alcooliques en France, et de leur influence sur la santé physique et intellectuelle des populations », Savy, 1877 cité par Foville, « De l'alcoolisme en Normandie » dans *Précis analytique des travaux de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Rouen*, année 1877-1878, p.125-148.

l'alcoolisme avec celle de la « folie », du suicide et des condamnations en justice. La Normandie y tenait une bonne place car l'alcoolisme y était pernicieux. En effet, la distillation des grains avait sur la santé des populations une action délétère. Elle était seulement dépassée par l'absinthe. La Statistique des cas de « folie alcoolique » montrait par exemple l'aggravation des maladies mentales à Elbeuf, commune ouvrière de la banlieue rouennaise. Entre 1867 et 1869, puis 1873 et 1876, la moyenne générale en France des internements provoqués par l'alcoolisme avait été de 14,36% avec un maximum départemental de 29,37% et un minimum de 3,90%.

Le docteur Foville fils s'était donc distingué très tôt dans la lutte contre l'ivrognerie. Il avait fait paraître plusieurs articles sur ce sujet dans la *Gazette hebdomadaire de médecine et chirurgie* en 1872 en lien avec *l'Association française contre l'abus des boissons alcooliques* (créée aussi en 1872), ancêtre de la *Société de tempérance* fondée en 1881<sup>23</sup>. Cet intérêt lui permettait d'aborder plus concrètement les débats autour de la loi du 30 juin 1838<sup>24</sup>. En effet les opinions publiques anglaise, américaine et suédoise mais aussi française devenaient au cours de ces années particulièrement sensibles à la lutte contre l'alcoolisme. De plus Foville fils s'était intéressé dès 1873 à la condition des aliénés aux Etats-Unis, leur législation et leur assistance en lien avec *l'Association américaine des médecins d'asiles*. L'alcoolisme constituait alors une menace sociale à différents titres: il était désastreux pour les corps humains et il facilitait les actes délictueux des normands.

-Foville fils, inspecteur général des établissements de bienfaisance et des asiles d'aliénés français.

Après avoir passé huit années à la colonie agricole des Quatre-Mares, Foville fils était nommé inspecteur général des établissements de bienfaisance et d'aliénés par arrêté du 18 juin 1880<sup>25</sup>. Le 29 avril 1880 Foville fils était alors remplacé à son poste de membre de la commission administrative de *l'Association départementale des médecins de la Seine-Inférieure*. Néanmoins le docteur Foville fils en restera simple membre. Il entretiendra une correspondance avec les aliénistes rouennais en tant que secrétaire général de *l'Association professionnelle des médecins parisiens*<sup>26</sup>.

De plus Foville fils était désigné membre de la commission extra-parlementaire nommée par le ministre de l'Intérieur le 10 mars 1881 afin d'étudier les réformes de la loi du 30 juin 1838. Foville fils était amené à se documenter sur les différentes législations étatiques afin de comparer celle de la France avec celles des Etats-Unis et du Royaume-Uni : la loi du 30 juin 1838 restait fortement critiquée en France au début de la III<sup>e</sup> République <sup>27</sup>. C'est pourquoi Foville fils participait en août 1881 à un *Congrès international des médecins* tenu à Londres pour étudier le régime des aliénés en Angleterre et en Ecosse. Le 25 novembre 1882, le gouvernement français (cabinet Duclerc) déposait une proposition de loi portant sur la révision de la loi du 30 juin 1838. Pour de nombreux républicains la loi de 1838 sur les aliénés autorisant les séquestrations allait trop souvent à l'encontre des libertés individuelles. Ce projet débouchait sur une enquête en Belgique, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni. Une commission sénatoriale était ainsi chargée de ces travaux

---

<sup>23</sup>Voir Foville A.-L. Fils, « Moyens pratiques de combattre l'ivrognerie » dans *Annales d'hygiène publique et de médecine légale*, 1872. Pour le contexte départemental voir D. Nourrisson, « Aliénation et alcoolisme: l'exemple de la Seine-Inférieure sous la III<sup>e</sup> République » dans *Alcoolisme et psychiatrie*, p.206-231.

<sup>24</sup>Voir le rapport imprimé: *Notice sur les titres honorifiques...*, *Op. Cit.*, 1877, 27p. Le rapport est divisé en 3 sections: I- Pathologie mentale et nerveuse. II-Médecine légale/ Aliénation. III-Assistance et législation, hygiène et administration.

<sup>25</sup>Archives manuscrites de la Société de médecine de Rouen. Séances des 13 juin 1877 et 29 avril 1880.

<sup>26</sup>Archives manuscrites de la Société de médecine de Rouen. Séance du 4 février 1886.

<sup>27</sup>Foville fils A.-L. fils, *Les aliénés. Etude pratique sur la législation et l'assistance qui leur sont applicables*, Paris, 1870, 208p.

avec à sa tête le vice-président Théophile Roussel (1816-1903)<sup>28</sup>. Mais les tentatives de révision de cette première grande loi de bienfaisance, de décentralisation et de sécurité publique n'aboutirent jamais sous la III<sup>e</sup> République. Foville fils était élu en 1882 secrétaire général de l'*Association des médecins de France*. Il devenait directeur en 1881 des *Annales Médico-Psychologiques*, la première revue des aliénistes et psychologues français, dont il était un collaborateur assidu depuis 1858, puis président de la *Société Médico-Psychologiques* en 1884. Il devint aussi vice-président de l'*Association Mutuelle des médecins aliénistes*.

Les contemporains nous ont laissé une description assez remarquable du docteur Foville fils. Bienveillant envers son personnel, Foville fils se distinguait, selon ses collaborateurs, par le sentiment de justice qu'il montrait dans ses rapports journaliers avec ses subordonnés notamment les gardiens. Mais ces éloges apocryphes avaient atténué les controverses concernant sa direction administrative et médicale aux Quatre-Mares ainsi que les difficultés rencontrés par la colonie agricole des Quatre-Mares dès le milieu des années 1870. Enfin, les aliénistes parisiens avaient oublié l'opposition que Foville fils avait rencontré au sein de la commission des asiles pour aliénés de la Seine-Inférieure au sujet du cumul de ses fonctions, médecin et directeur des Quatre-Mares, au début de l'année 1880. Ils n'expliquaient pas non plus l'échec de sa candidature à la première chaire nationale des maladies mentales en 1877.

Cependant au cours des années 1880 le docteur Foville fils était l'auteur remarqué de deux rapports faisant l'éloge des dispensaires en Seine-Inférieure<sup>29</sup>. Le premier était paru au Journal Officiel le 7 février 1881<sup>30</sup>. Il faisait une enquête détaillée sur le dispensaire pour enfants malades créé par le docteur Gibert au Havre en 1875. Foville fils y montrait les avantages des dispensaires modernisés afin de réduire les traitements dans les hôpitaux réservés à des malades ayant des affections très graves. Dans un second rapport publié en 1888, le docteur Foville fils faisait état du dispensaire Martainville à l'Est de Rouen<sup>31</sup>. Les soins qui y étaient délivrés permettaient à une population nombreuse et populaire de se soigner ou de bénéficier de secours à domicile. Environ 30000 habitants hommes, femmes et enfants étaient concernés. Le 14 janvier 1882 le docteur Foville fils était nommé officier de la Légion d'honneur pour ses services rendus à la nation et à l'appareil d'Etat. Il fut inhumé en 1887 dans une relative indifférence malgré les éloges du ministère de l'Assistance Publique et de la *Société Médico-Psychologique*<sup>32</sup>.

## Résumé

Le rouennais Foville fils fut directeur-médecin de la colonie agricole pour hommes aliénés des Quatre-Mares près de Rouen entre 1873 et 1880. Il s'illustrait alors dans plusieurs sociétés

---

<sup>28</sup>Foville A.-L. fils, *Rapport sur la législation relative aux aliénés en Angleterre et en écosse, Sénat, Commission chargée de l'examen du projet de loi concernant la révision de la loi du 30 juin 1838 sur les aliénés*, Paris, Imp. du Sénat, 1884, 205p.

<sup>29</sup> Y. Marec, *Bienfaisance communale et protection sociale à Rouen (1796-1927)*, t.1, p.512-516.

<sup>30</sup>Journal officiel du lundi 7 février 1881.

<sup>31</sup> Foville A.-L. fils, inspecteur général des établissements de Bienfaisance et d'Aliénés, *Les nouvelles institutions de bienfaisance. Les dispensaires pour enfants malades. L'hospice rural, avec 10 plans, Paris, 1888. 255p. de photocopies.*

<sup>32</sup>«Obsèques de M. Achille Foville » dans *L'Union Médicale*, 1887, p.906-908 ; Paon de Sapincourt, « Notice nécrologique sur M. Achille de Foville » dans *Précis analytique des travaux de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen*, année 1887-1888, p.225-235. ; A. Ritti, *Histoire de la Société Médico-Psychologique*, Paris, 1913, t.1, « Eloge d'Achille Foville prononcé à la séance publique annuelle de la Société Médico-Psychologique le 27 avril 1891 », p.373-421.et « Mort du docteur Foville » dans *Annales Médico-Psychologiques*, t.VII, janvier 1888, p.160-176.



scientifiques locales et nationales: *Société Médico-Psychologique*, *Mutuelle des aliénistes*, *Société de Médecine* et *Académie de Rouen*. Malgré l'échec de sa candidature à la première « chaire de pathologie mentale et des maladies de l'encéphale » de la Faculté de médecine de Paris en 1877, il fut nommé inspecteur général des établissements de bienfaisance et d'aliénés en 1880. A la suite il devenait directeur de la revue des *Annales Médico-Psychologiques* 1881, secrétaire général de l'*Association des médecins de France* 1882, président de la *Société Médico-Psychologique* 1884.

## Abstract

The rouennais Foville the son was head doctor in Quatre-Mares farming colony for insane people near Rouen between 1873 and 1880. Then, he became famous in several local and national scientific societies: in spite of his failure applying for the first chair of mental pathology and encephalic illness in Paris medical faculty in 1877, he was appointed general inspector in charity and lunatic asylums in 1880. Subsequently, he became newspaper editor of the *Annales Médico-Psychologiques* (1881), secretary-general of the *Association des médecins de France* (1882), and president of the *Société Médico-Psychologique* (1884).

## Bibliographie

- Althusser Louis, « Idéologie et appareils idéologiques d'Etat. Notes pour une recherche » dans *La Pensée*, Revue du rationalisme moderne, n°151, juin 1970, p. 3-38. Repris dans *Positions* (1964-1975), Paris, Ed. Sociales, 1976, p.65-125.
- Beaune Cl., *Le vagabond et la machine: essai sur l'automatisme: médecine, technique et société en France, 1880-1910*, Paris, Ed. Champ Vallon, p.213.
- Caire Michel, *Contribution à l'histoire de l'hôpital Sainte-Anne, Paris, des origines au début du XX<sup>e</sup> siècle*, thèse de médecine, Paris, 1981, « La chaire de clinique des maladies mentales », p.137-142.
- Chauvaud Frédéric, *Les experts du crime. La médecine légale en France au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Aubier, Coll. Historique, p.117, 125 et 128.
- Donzelot Jacques, *La police des familles*, Paris, Ed. de Minuit, 1977, p.120.
- Foucault Michel, *Sécurité, Territoire et Population*, Cours au collège de France 1977-1978, Hautes-Etudes, 2004, 435p.
- Gauchet Marcel et Swain Gladys, *La pratique de l'esprit humain. L'institution asilaire et la révolution démocratique*, Paris, Gallimard, 1980, p.201-202.
- Marec Yannick, *Bienfaisance communale et protection sociale à Rouen (1796-1927)*, La Documentation Française, Paris, 2002, t.1, p.512-516.
- Nourrisson Didier, « Aliénation et alcoolisme: l'exemple de la Seine-Inférieure sous la III<sup>e</sup> République » dans *Alcoolisme et psychiatrie*, rapport présenté au Haut Comité d'étude et d'information sur l'alcoolisme (Dir. Cl. Quénel), mars 1983, p.206-231.